

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2025

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **1^{er} avril 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, Maire**

N°2026/063

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, **Adjoint au Maire**

M. CARON, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. BLANCHARD, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, M. KNOBLOCH, Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, M. DUMAINE, Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. RUTH (pouvoir à Mme DEHAS)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 10/04/2026

Publiée le : 14/04/2026

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

FINANCES

Bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2025

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1 ;

VU la décision municipale n°2021/488 du 10 décembre 2021 portant exercice du droit de préemption urbain de la commune sur le local d'activité commerciale sis 17 mail Auguste Rodin, rue Arthur Rimbaud, constituant le lot de copropriété n°2 de l'immeuble cadastré section AM 498 ;

VU la délibération n°2024/184 du Conseil municipal du 6 décembre 2024 portant échanges d'emprises foncières avec la résidence Sannois Soleil, sis rue Pierre Loti ;

VU la délibération n°2025/041 du Conseil municipal du 28 mars 2025 portant cession d'un bien communal sis 11 rue du Commerce, allée Charles Péguy, parcelle cadastrée section AN 714 ;

VU la délibération n°2025/134 du Conseil municipal du 26 septembre 2025, portant cession d'un bien communal sis 48 rue du Général Decaen ;

VU le bilan annuel des acquisitions et cessions dressé par le Maire pour l'année 2025, annexé à la présente délibération ;

VU l'avis de la commission Affaires Générales, Finances et Innovation Publique du 3 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de céder et d'acquérir les différents biens immobiliers susvisés dont l'utilité et les objectifs recherchés pour chacun d'eux sont respectivement spécifiés dans chacune des délibérations susvisées ;

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter en Conseil Municipal le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières ;

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2025 ;
- **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Financier Unique de la commune.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise
Xavier HAQUIN

CESSIONS 2025

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Prix de cession	Conditions administratives
Emprises d'espaces verts et cheminements	Rue Pierre Loti	AM 154, 153p et 607p	1 euro	Délibération 2024/184 Acte signé le 19/06/2025
Cession d'un pavillon	48 rue du Général Decaen	AM 665	300 000 euros	Délibération 2025/134 Acte signé le 03/11/2025
Cession d'un terrain à bâtir	11 rue du Commerce	AN 714	250 000 euros	Délibération 2025/041 Acte signé le 15/12/2025

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20260408-2026-063-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026



Vu pour être annexé à
délibération n° 2025/063 du 08/04/2026
ERMONT, le 10/04/2026
Le Maire,

ACQUISITIONS 2025

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Prix de l'acquisition	Conditions administratives
Local commercial	17 Mail Auguste Rodin – lot n°2	AM 498 sur Ermont et par extension AC 668 rue Sannois	70 000 euros	Décision n° 2021/488 Acte signé le 08/04/2025
Emprises espaces verts et cheminements	rue Pierre Loti	AM 479p	1 euro	Délibération 2024/184 Acte signé le 19/06/2025

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20260408-2026-063-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Vu pour être annexé à
délibération n° 2024/184 du 08/04/2026
ERMONT le 10/04/2026
Le Maire



[Handwritten signature in blue ink]